

0530

PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER TENUE LE 2001-04-10

Une séance extraordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a été tenue dans la bibliothèque de l'école secondaire Rosemère, 530, rue Northcote, Rosemère (Québec) le mardi 2001-04-10, à 18 h 30 ; y étaient présents :

Steve Bletas, président ; William Pollock, vice-président ; Natalie Auclair, Carolyn Curiale, Nazario Facchino, Walter Fogel, Linda Gagnon, Glen Haines, Peter Haldimand, Steve Kmec, Peter MacLaurin, Nick Milas, Grace Nesi, Nancy Rupnik, et Edward Turchyniak commissaires ; Linda Iaconetti, commissaire-parent ; et Dominic Martini, directeur général.

Étaient également présents : Robert Vallerand, directeur général adjoint ; Lorraine Archambault, directrice du Service des ressources financières ; Laiq Hanafi, directeur des Services éducatifs ; Jean-Guy Messier, directeur du Service des technologies de l'information ; Agostino Santini, conseiller-cadre à la direction ; Michael Stirrup, directeur du Service des ressources humaines ; Raymond Thivierge, directeur du Service des ressources matérielles ; et Jocelyne Thompson-Ness, secrétaire de séance. Il y avait aussi un large auditoire.

Étaient absents : Pierre Garofano, James McDougall, Morten Schrier, Mary Sotelis, commissaires ; et Ghislaine Tanner, commissaire-parent.

Le président a ouvert la séance à 18 h 40.

1.0 RESSOURCES MATÉRIELLES

1.1 *Engagement d'un entrepreneur – Centre de formation professionnelle de Lachute :*

Le directeur général a présenté la motion qui suit en notant que les prix soumissionnés étaient dans les limites du budget alloué.

Nick Milas a intégré la salle.

HEURE : 18 h 43

Carolyn Curiale et Nancy Rupnik ont intégré la salle.

HEURE : 18 h 45

Une discussion s'est ensuivie.

010410-MR-0165

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a résolu de convertir l'ancien centre administratif de la Commission scolaire Laurentian, à Lachute, en Centre de formation professionnelle ;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation a autorisé la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier à procéder au réaménagement de l'ancien centre administratif de la Commission scolaire Laurentian ;

ATTENDU QUE les soumissions ont été reçues et ouvertes le 2001-04-05 ;

ATTENDU QUE l'architecte a confirmé que la soumission la plus basse est conforme au cahier des charges ;

IL EST PROPOSÉ PAR Grace Nesi que, sur la recommandation de la Direction et du Comité des ressources matérielles, le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat de réaménagement de l'ancien centre administratif de la Commission scolaire Laurentian, à Lachute, en Centre de formation professionnelle à **Gaston Champoux (1973) Inc.** pour un montant total de **466 300,00 \$**, taxes y comprises.

0531

ET QUE la mise en chantier du projet soit conditionnelle à l'obtention des permis de construction requis de la Ville de Lachute.

ET DE PLUS QUE le président, et en son absence ou à sa connaissance le vice-président, ainsi que le directeur général, et en son absence ou à sa connaissance le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

CETTE MOTION A ÉTÉ ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :

POUR : Natalie Auclair, Steve Bletas, Nazario Facchino, Walter Fogel, Linda Gagnon, Glen Haines, Peter Haldimand, Steve Kmec, Peter MacLaurin, Nick Milas, Grace Nesi, William Pollock, Edward Turchyniak

ABSTENTION : Carolyn Curiale, Nancy Rupnik

1.2 Engagement d'un entrepreneur – ajout de locaux à l'école primaire Terry-Fox :

Le directeur général a revu la motion qui suit en précisant que le prix soumissionné excède le budget d'environ 30 000 \$ et que la commission scolaire devra absorber la différence à même son propre budget d'immobilisation.

Le conseil a délibéré de la question.

010410-MR-0166

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a résolu d'entreprendre la construction de deux salles de classe additionnelles à l'école primaire Terry-Fox ;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation a autorisé la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier à procéder à la construction de deux salles de classe additionnelles à l'école primaire Terry-Fox ;

ATTENDU QUE les soumissions ont été reçues et ouvertes le 2001-04-05 ;

ATTENDU QUE l'architecte a confirmé que la soumission la plus basse est conforme au cahier des charges ;

IL EST PROPOSÉ PAR Nazario Facchino que, sur la recommandation de la Direction et du Comité des ressources matérielles, le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat de construction de deux salles de classe additionnelles à l'école primaire Terry-Fox à **Harcon Inc.** pour un montant total de **298 200,00 \$**, taxes y comprises.

ET QUE la mise en chantier du projet soit conditionnelle à l'obtention des permis de construction requis de la Ville de Laval.

ET DE PLUS QUE le président, et en son absence ou à sa connaissance le vice-président, ainsi que le directeur général, et en son absence ou à sa connaissance le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adopté à l'unanimité

1.3 Engagement d'un entrepreneur – école primaire « Duvernay » :

Le directeur général a avisé le conseil que les soumissions qui ont été déposées pour le réaménagement et l'agrandissement de l'école primaire « Duvernay » excédaient le budget alloué d'environ 645 000 \$. Il a stipulé en outre que le directeur du Service des ressources matérielles a expédié tous les documents pertinents au ministère de l'Éducation pour analyse et réévaluation, dans l'espoir d'obtenir une allocation additionnelle, et a demandé à l'architecte d'examiner le projet de près afin de déterminer pour quelles raisons l'écart entre le coût estimatif et les prix soumissionnés est si grand.

0532

Il a avisé que les soumissions demeurent valides pendant quarante-cinq jours et a recommandé de reporter la décision relative à l'octroi du contrat.

Il a ensuite stipulé qu'en raison de ce contretemps la nouvelle école devra être localisée temporairement au 1105 Victor-Morin.

Le conseil a délibéré de la question.

2.0 RESSOURCES HUMAINES

2.1 *Engagement d'une directrice ou d'un directeur – école primaire « Duvernay » :*

Le directeur général a expliqué le processus de sélection utilisé pour combler le poste de directrice ou directeur à l'école primaire « Duvernay ».

010410-HR-0167

IL EST PROPOSÉ PAR Natalie Auclair que, sur la recommandation du Comité de sélection, le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la promotion de **Fred Greshner** au poste de directeur d'école à compter du 2001-04-10, en conformité avec les dispositions de la Politique administrative et salariale et de la Politique de gestion de la commission scolaire ; ET QU'il soit affecté à l'**école primaire « Duvernay »** et soit libéré de ses fonctions actuelles entre le 10 avril et le 30 juin 2001 selon l'horaire établi par le directeur général.

Adopté à l'unanimité

En réponse à une question de Walter Fogel, le directeur général a avisé qu'en vertu de la politique de la commission scolaire, le Comité de parents doit désigner un représentant au comité de sélection lorsqu'il s'agit d'un poste de cadre d'école.

3.0 AFFAIRES CORPORATIVES

3.1 *Règles de procédure :*

Le directeur général adjoint a passé en revue la demande en modification de la politique 2000-CA-04 : *Règles de procédure des séances du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.*

Une discussion s'est ensuivie :

Walter Fogel a objecté que les règles de procédure ne pouvaient être modifiées qu'à une séance ordinaire du conseil. Le président a rétorqué qu'un avis en bonne et due forme avait été donné et que le conseil pouvait donc approuver la modification.

010410-CA-0168

IL EST PROPOSÉ PAR Peter Haldimand que l'article 4.2.4 de la politique 2000-CA-04 : *Règles de procédure des séances du Conseil des commissaires la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier* adoptée par la résolution n^o 000126-CA-0127 le 2000-01-26 soit modifiée pour se lire :

4.2.4 Demander le huis clos à sa discrétion.

CETTE MOTION A ÉTÉ ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :

POUR : Natalie Auclair, Steve Bletas, Carolyn Curiale, Nazario Facchino, Linda Gagnon, Glen Haines, Peter Haldimand, Peter MacLaurin, Nick Milas, Grace Nesi, William Pollock, Nancy Rupnik, Edward Turchyniak

CONTRE : Walter Fogel

ABSTENTION : Steve Kmec

4.0 UTILISATION DES ÉCOLES/TRANSPORT

4.1 Demande d'écoles :

Le directeur général a revu la motion qui suit.

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier aura un déficit de 21 salles de classe à Laval en 2001-2002 et prévoit que la population scolaire de ce secteur continuera d'augmenter au cours des quatre prochaines années ;

ATTENDU QUE les nouvelles normes sur le nombre moyen d'élèves par classe à l'éducation préscolaire et au premier cycle du primaire qui seront implantées au cours des trois prochaines années créeront des besoins en places-élèves ;

ATTENDU QUE la capacité d'accueil des écoles sera réduite par l'implantation des nouvelles normes sur le nombre moyen d'élèves par classe à l'éducation préscolaire et au premier cycle du primaire ;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier occupe l'école St-Victor (école primaire Genesis) depuis le 1^{er} juillet 1998 afin de pallier le problème de surpeuplement dans ses écoles primaires de Laval ;

ATTENDU QUE l'école St-Victor (école primaire Genesis) a une capacité d'accueil de 275 places et que son effectif scolaire est de 343 élèves ;

ATTENDU QUE des travaux de réaménagement et d'agrandissement doivent être effectués à l'école St-Victor (école primaire Genesis) et que le projet doit comprendre l'ajout de sept salles de classe, d'un gymnase, d'un local pour le service de garde et d'autres locaux en vue de dispenser des services éducatifs à 343 élèves.

IL EST PROPOSÉ PAR Nancy Rupnik que, sur la recommandation de la Direction et du Comité des ressources matérielles, le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier demande au ministre de l'Éducation d'autoriser le transfert de l'école St-Victor (école primaire Genesis) de la Commission scolaire de Laval à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

ET QUE l'une des conditions du transfert soit que le ministre autorise le financement du réaménagement et de l'agrandissement de l'école pour satisfaire aux normes précitées.

Walter Fogel a proposé d'amender la proposition en insérant le mot « *complet* » entre les mots « *financement* » et « *du* » contenus à la première ligne du dernier alinéa.

Nancy Rupnik a rejeté l'amendement proposé.

M. Fogel a retiré sa demande d'amendement.

M. Fogel a proposé de remplacer le mot « *complet* » par « *net* ».

010410-TS-0170

IL EST PROPOSÉ PAR Walter Fogel que la proposition soit amendée par l'insertion du mot « *net* » entre les mots « *le ministre autorise le financement* » et « *du réaménagement* » compris au dernier alinéa.

CETTE MOTION A ÉTÉ REJETÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :

POUR :

Walter Fogel, Steve Kmec

CONTRE :

Natalie Auclair, Steve Bletas, Carolyn Curiale, Nazario Facchino, Linda Gagnon, Glen Haines, Peter Haldimand, Peter MacLaurin, Nick Milas, Grace Nesi, William Pollock, Nancy Rupnik, Edward Turchyniak

010410-TS-0169

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier aura un déficit de 21 salles de classe à Laval en 2001-2002 et prévoit que la population scolaire de ce secteur continuera d'augmenter au cours des quatre prochaines années ;

0534

ATTENDU QUE les nouvelles normes sur le nombre moyen d'élèves par classe à l'éducation préscolaire et au premier cycle du primaire qui seront implantées au cours des trois prochaines années créeront des besoins en places-élèves ;

ATTENDU QUE la capacité d'accueil des écoles sera réduite par l'implantation des nouvelles normes sur le nombre moyen d'élèves par classe à l'éducation préscolaire et au premier cycle du primaire ;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier occupe l'école St-Victor (école primaire Genesis) depuis le 1^{er} juillet 1998 afin de pallier le problème de surpeuplement dans ses écoles primaires de Laval ;

ATTENDU QUE l'école St-Victor (école primaire Genesis) a une capacité d'accueil de 275 places et que son effectif scolaire est de 343 élèves ;

ATTENDU QUE des travaux de réaménagement et d'agrandissement doivent être effectués à l'école St-Victor (école primaire Genesis) et que le projet doit comprendre l'ajout de sept salles de classe, d'un gymnase, d'un local pour le service de garde et d'autres locaux en vue de dispenser des services éducatifs à 343 élèves.

IL EST PROPOSÉ PAR Nancy Rupnik que, sur la recommandation de la Direction et du Comité des ressources matérielles, le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier demande au ministère de l'Éducation d'autoriser le transfert de l'école St-Victor (école primaire Genesis) de la Commission scolaire de Laval à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

ET QUE l'une des conditions du transfert soit que le ministre autorise le financement du réaménagement et de l'agrandissement de l'école pour satisfaire aux normes précitées.

CETTE MOTION A ÉTÉ ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :

POUR : Natalie Auclair, Steve Bletas, Carolyn Curiale, Nazario Facchino, Linda Gagnon, Glen Haines, Peter Haldimand, Peter MacLaurin, Nick Milas, Grace Nesi, William Pollock, Nancy Rupnik, Edward Turchyniak

ABSTENTION : Walter Fogel, Steve Kmec

IL EST PROPOSÉ PAR Natalie Auclair que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité

HEURE : 19 h 30

PROCHAINE SÉANCE ⇒ ORDINAIRE ⇒ 2001-04-25